



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**Centre Hospitalier de Beziens
Cellule des Marchés Publics
2, rue Valentin Haüy
BP 740
34525 BEZIERS Cédex
Tél: 04 67 35 78 84**

**RENOVATION DU BASSIN DES TOURS AEROREFRIGERANTES DU CENTRE
HOSPITALIER DE BEZIERS**

Centre Hospitalier de Béziers

Cahier des Clauses Techniques Particulières

SOMMAIRE

1 - OBJET DU MARCHE.....	3
2 - DEFINITION DES PRESTATIONS.....	3
3 - OBLIGATIONS DU CENTRE HOSPITALIER.....	3
4 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	4
5 – PRESENTATION DE L’OPERATION	5
5.1 Installations existantes.....	5
5.2 Nature des travaux.....	6
5.3 Stratégie de traitement d’eau	6
5.4 Nettoyage du chantier.....	6
6 – RECEPTION ET DOE.....	7

ANNEXES

- Annexe 1 - Stratégie de traitement d’eau
- Annexe 2 - FDS Produits de traitement d'eau
- Annexe 3 - FDS Revêtements existants
- Annexe 4 - Rapports de maintenance

1 - OBJET DU MARCHE

Le présent document a pour objet de définir les travaux de rénovation du bassin pour chaque tour aérorefrigérante du centre hospitalier de Béziers. Les travaux seront réalisés en site occupé et devront être réalisés de façons à ne pas pénaliser la production d'eau glacée du CHB. **Les travaux devront être terminés et les nouvelles installations mises en service pour le 01 mai 2023 au plus tard.**

L'opération est réalisée au sein d'un bâtiment occupé. L'entreprise se rendra sur site pour prendre connaissance de l'ensemble des contraintes du site et des travaux à réaliser. Les travaux seront à réaliser avant la saison estivale ou les besoins frigorifiques du site sont les plus faibles.

L'entreprise devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaires à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Pendant la réalisation de ses travaux, l'entreprise veillera à ne pas détériorer les ouvrages des existants, le remplacement ou la remise en état identique à l'existant seront à la charge de l'entreprise reconnue responsable de la dégradation. Si les délais de remise en état peuvent nuire au bon fonctionnement des installations techniques et l'exploitation du site. Le centre hospitalier peut prendre la décision de faire réaliser les travaux aux frais et risques du titulaire.

2 - DEFINITION DES PRESTATIONS

Les installations seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur dans son édition la plus récente, à tous les DTU (Cahiers des charges et règles de calculs), aux avis techniques sur les matériaux et matériels.

La liste ci-dessous n'est en aucun cas limitative, elle est donnée à titre indicatif.

Des omissions ou imprécisions dans le présent CCTP ne pourront être alléguées pour contrevenir à ces principes.

3 - OBLIGATIONS DU CENTRE HOSPITALIER

Pour l'exécution du présent marché, les interlocuteurs du CHB sont :

- Camille Roger – Ingénieur Maintenance, exploitation réseau & énergie – Tel : 04 67 35 79 90 – camille.roger@ch-beziers.fr
- Frédéric Lambert – Responsable Atelier CVC, plomberie et fluides médicaux – Tel : 04 67 35 79 61 – frederic.lambert@ch-beziers.fr

Le C.H.B. fournira au titulaire un exemplaire des plans, schémas et notices tel que remis par l'installateur avec les D.O.E. (Dossier des Ouvrages Exécutés) dont il dispose. La stratégie de traitement d'eau sera également fournie pour confirmer la compatibilité du futur revêtement.

Le C.H.B laissera au titulaire le libre accès aux locaux et espaces techniques (terrasses, sous station...) contenant les équipements objets du présent marché.

4 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le titulaire devra désigner nommément une personne responsable des travaux vis-à-vis du CHB.

Le titulaire ou ses sous-traitants éventuels devront avoir toutes les qualifications nécessaires à l'exécution des prestations du présent marché. Les documents nécessaires à la déclaration d'un sous-traitant devront être initiés à la notification du marché. Les intervenants devront être formés au risque légionnelle et portés les EPIs adaptés à proximité des tours et pour les travaux.

Le titulaire au titre du présent lot est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des fascicules constituant le présent marché. Il devra en cas d'insuffisance ou de précisions, en référer en temps utile (avant remise de son offre) au maître d'œuvre qui donnera toutes indications complémentaires nécessaires. Le titulaire aura prévu dans ses prix tous les travaux et suggestions nécessaires à la complète et parfaite réalisation de ses ouvrages.

Le Titulaire devra transmettre dans son offre :

- Une note décrivant la méthodologie d'intervention pour respecter les conditions d'application des produits et pour ne pas pénaliser la production d'eau glacée.
- Un planning gant d'intervention reprenant les différentes phases du chantier par TAR.
- Plan de prévention

La note et le planning pourront être modifiés après notification, échange et validation par le centre hospitalier.

Le plan de prévention sera validé et signé entre le titulaire et le CHB avant le démarrage des travaux.

Avant l'établissement de son offre, le titulaire doit avoir procédé à une visite détaillée des lieux et avoir pris connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyen de communication et de transport, stockage des matériaux, ressources en main d'œuvres, énergie électrique, eau, installation de chantier, éloignement des décharges publiques ou privées, etc.).

Le titulaire devra assurer le nettoyage soigné de ses ouvrages en fin de travaux ainsi que la vérification d'aspect. Les sols et murs seront laissés parfaitement propres après achèvement des travaux.

5 – PRESENTATION DE L'OPERATION

5.1 Installations existantes

TAR n°1, 2 & 3

Localisation : terrasse technique

Marque : Evapco

Type : LSWA91B (*2) & LWSWA58B



Le titulaire trouvera en annexe les produits du revêtement actuel qui n'ont pas donné satisfaction au CHB lors d'une précédente opération de travaux en 2020. Vous trouverez également les derniers rapports de maintenance par TAR avec des photos des bassins intérieurs en annexe.

Les groupes froids en lien avec les tours aéroréfrigérantes dont font l'objet le présent marché alimentent l'ensemble du bâtiment historique, par conséquent et si des coupures sont nécessaires, un phasage (TAR par TAR) devra être mis en œuvre afin de toujours garantir une alimentation en eau glacée.

5.2 Nature des travaux

Les travaux, par TAR, consistent à :

- Mise en place du chantier
- Détartrage et nettoyage mécanique complet de la tour
- Isolement (électrique & hydraulique) de la TAR.
- Dépose ou protection des sondes autres organes du bassin
- Sablage des surfaces à rénover : Bassin + parois jusque sous échangeur afin de retirer le revêtement existant y compris entrée des volutes
- Préparation et assainissement des supports pour avoir des supports sains
- Application d'un promoteur d'adhérence SanyCoating IPA Prim ou équivalent
- Pulvérisation du revêtement Polyurée SanyCoating IPA300 ou équivalent en une couche de 3mm pleine et continue, sans raccords
- Repose de tous les éléments précédemment démontés
- Replis et nettoyage du chantier
- Restitution de l'installation et remise en fonctionnement
- Réalisation d'un rapport d'inspection globale de la tour par le fabricant et propositions d'action corrective et préventive (+certificat d'efficacité du séparateur de gouttelettes)
- Transmettre les DOE (Fiches produits, consigne de maintenance, rapport fabricant)

Lors de l'application des produits, le titulaire veillera et justifiera que les produits utilisés ne sont pas périmés. Le titulaire fera constater, avant ouverture des contenants et par un agent du centre hospitalier, que les dates limites d'utilisation ne sont pas dépassées.

Il sera notifié dans la note méthodologique du titulaire, les moyens techniques et humains qui seront déployés pour s'assurer du bon respect des consignes d'applications et de séchage des différents produits.

5.3 Stratégie de traitement d'eau

Vous trouverez en annexe notre stratégie de traitement d'eau actuel. Le produit du revêtement utilisé devra être compatible. S'il y a un risque d'incompatibilité, le titulaire devra le signifier dans son offre. S'il y a des consignes particulières en exploitation, le titulaire devra également le signifier. Les traitements curatifs devront également être pris en compte.

5.4 Nettoyage du chantier

Une fois les travaux terminés, le titulaire devra l'enlèvement des tous les déchets et chutes de matériaux qu'il aura mis en œuvre, ainsi que tous les emballages des produits qui auront été livrés par ses soins. L'ensemble des déchets produit sur le chantier sera envoyé dans les différentes filières de traitement ou de stockage en fonction de la nature des déchets.

L'enlèvement des films de protection ou étiquetage des équipements devra être effectué avec soins. Dans le cas contraire et après constat, le temps passé par une autre entreprise pour réaliser ce nettoyage sera facturé à l'entreprise titulaire du marché.

6 – RECEPTION ET DOE

Les DOEs devront contenir les éléments suivants :

- Fiches descriptives des produits & FDS.
- Rapport de nettoyage mécanique et de détartrage des TARs.
- Rapport d'inspection du fabricant avec des propositions préventives ou correctives associées avec des montants.
- Certificat d'efficacité du séparateur de gouttelettes.
- Les consignes de maintenance ou point de vigilance à avoir avec la stratégie de traitement d'eau du centre hospitalier et le nouveau revêtement.
- Ensemble des documentations techniques.